

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 janvier 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme LIBERPREY Valérie, 3^{ème} Adjointe, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle - COMBE Laurence

Excusé : néant

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2015/01 :

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES DEUX CHENES » –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de créer un nouveau budget annexe intitulé « Lotissement des deux Chênes » lié à l'urbanisation du terrain cadastré C n° 848.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide la création d'un budget annexe « Lotissement des deux Chênes » assujetti à la TVA, à compter du 01/02/2015.
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2015/02 :

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Fixation du prix de vente –

Vu la réévaluation du coût global de l'aménagement du lotissement communal des Deux Chênes, s'élevant à 49 000.00 € HT, pour une superficie totale de 2 477 m²,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer le prix de vente des trois parcelles, respectivement de 746, 855 et 876 m², à 19.80 € HT le m²,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer tout acte concernant cette décision.

DELIBERATION N° 2015/03 :

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Mise en place d'un panneau publicitaire –

Mr le Maire présente un nouveau devis du Studio SAUVAGE de Chammes pour la réalisation d'un panneau publicitaire concernant le lotissement communal des Deux Chênes, qui s'élève à 510.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte le devis du Studio SAUVAGE pour un montant de 510.00 € HT.

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Travaux d'alimentation électrique et téléphonique –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux d'alimentation électrique et téléphonique pour le lotissement communal des Deux Chênes viennent d'être réalisés par l'intermédiaire du SDEGM. Un rendez-vous sera pris pour la réception des travaux.

DELIBERATION N° 2015/04 :

TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU CHEMIN DIT « DES COMMUNAUX » –

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2014 autorisant le Maire à engager les travaux de rechargement du chemin dit « des Communaux » compte tenu que l'exploitant riverain, responsable de la dégradation de ce chemin, n'avait donné aucune réponse à la mise en demeure de remise en état envoyée en recommandé avec AR le 18 juillet 2014,

Etant donné que, selon les articles L 141-9 du Code de la Voirie Routière et L 161-8 du Code Rural, la commune peut imposer le remboursement de ces frais,

Le Conseil Municipal, après délibération, charge Mr le Maire :

- ⇒ de régler la facture de la Sté ATP 3 T de St Jean sur Erve relative aux travaux de rechargement du chemin dit « des Communaux » pour un montant de 1 087.50 € HT qui sera imputé à l'article 2151,
- ⇒ de demander une contribution pour le remboursement de ces frais à Mr HUAUME Jacky, exploitant riverain, à hauteur de 1 087.50 €, imputée à l'article 7037.